

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2014>



Comité Technique Paritaire Départemental de l'Yonne
(CTPD 89)

Déclaration du SNES-FSU 89 lors du CTPD réuni le 20 février 2007

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: mardi 20 février 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

[...] Et maintenant sur l'objet de ce Comité Technique Paritaire Départemental.

Comme le montre le document qui vous a été distribué (*voir le fichier joint, en bas d'écran*), l'inspection académique, le rectorat et le ministère refusent de prendre en compte les difficultés de notre département, révélées par de nombreux indicateurs.

â€” 55% des jeunes d'une classe d'âge ont leur bac dans l'Yonne et 62,5% au niveau national, foutaise !

â€” La scolarisation très basse des élèves en maternelle, foutaise !

â€” Les résultats aux évaluations de début 6ème, foutaise !

â€” L'insuffisance de stages de qualités avec des formateurs digne de ce nom, foutaise !

â€” L'absence de médecins scolaires, foutaise !

Et par contre, si ça ne va pas, c'est la faute des enseignants et des Conseillers d'Orientation Psychologues !

Nous avons ainsi entendu lors des réunions des professeurs principaux de 3ème : « vous ne faites pas passer suffisamment d'élèves en 2des générales et technologiques »

ou si on écoute le recteur et ses secrétaires généraux : « Nous avons l'ambition de passer d'une logique quantitative à une logique qualitative », « ... Car la réussite des élèves dépend surtout de la qualité de l'enseignement. Il faut réfléchir à ce que l'on enseigne et à la manière dont on l'enseigne. »

Comme si les enseignants ne réfléchissaient pas à ce qu'ils font !

Et vous êtes tellement fière de votre dotation départementale que vous cachez dans les documents les besoins (en ne donnant plus le nombre de divisions), vous cachez votre méthode de répartition de la dotation, vous introduisez, comme chaque fois que l'administration est en difficulté, une nouvelle méthode de répartition.

Alors, l'Yonne n'ayant pas plus de moyens que les autres départements (les rapports H/E académiques sont les mêmes que ceux de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or), il faut faire avec et cela va se traduire par :

« Pour améliorer les résultats des élèves, diminuons le nombre d'heures données à chaque élèves, faisons travailler plus les enseignants (par la révision des décrets sur les obligations de service), augmentons le nombre d'élèves par classe, faisons disparaître des sections européennes, diminuons les heures de chorales, d'UNSS, diminuons les moyens dans les ZEP, etc. »

Qu'est-il mis en place dans les collèges pour enrayer la hausse du pourcentage d'élèves qui vont dans l'enseignement privé (proportion passée de 10% à 12,6% en 10 ans) ?

Combien d'heures pour les TICE dans les collèges ?

Les chefs d'établissements vont-ils être formés pour savoir quel matériel commander, quels produits commander pour les SVT, pour les sciences physiques, pour les objets confectionnés en Technologie, pour installer les logiciels sur les réseaux pédagogiques, aider les collègues dans l'utilisation d'un logiciel, mettre à jour les comptes des utilisateurs à chaque arrivée de nouveaux élèves ? Connaissent-ils suffisamment les programmes d'EPS pour rencontrer les municipalités pour réserver les installations sportives, etc. ? [...]

– Pour télécharger le document, cliquez sur la vignette ci-dessous :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Document distribué au Comité Technique Paritaire Départemental.

Evolution des H/E (collèges et lycées), pourcentage de bacheliers dans l'Yonne.



Syndicat national des enseignants de Second degré